



Cabinet du Préfet

Dijon, le 12 octobre 2018

Service régional et départemental de la communication interministérielle  
Direction départementale des territoires

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Le respect de l'action de l'État dans la lutte contre les dégâts de gibier**

De très importants dégâts agricoles causés par les sangliers sont à déplorer dans bon nombre de secteurs du département de la Côte-d'Or.

La mobilisation des sociétés de chasse au grand gibier, eu égard au niveau très élevé de populations de sangliers, est indispensable pour remédier à cette situation, aujourd'hui insoutenable pour les agriculteurs victimes de ces dégâts.

Face à l'inaction de certaines sociétés de chasse, les services de l'État ont été contraints de missionner des lieutenants de louveterie, agents assermentés auprès de l'autorité préfectorale, pour intervenir de manière proportionnée en tir de nuit pour tenter de limiter les dégâts. Ces interventions, sans conséquence sur le niveau de populations, ont permis de freiner temporairement les dégâts agricoles. Or, il s'avère que ces agents font l'objet de fortes pressions sous forme de menaces, jusqu'à subir des dégradations matérielles et craignent de ce fait pour leur sécurité.

Face à ces agissements inacceptables et répréhensibles aux yeux de la loi, les mesures visant à la sécurité de ces agents représentant l'action de l'État vont être renforcées.

Enfin, l'ensemble des représentants au niveau départemental tant agricoles, forestiers que cynégétiques ainsi que les services de l'État soutiennent l'action des lieutenants de louveterie et attendent de la part des chasseurs une action efficace et soutenue dès ce week-end, date de l'ouverture de la chasse dite au bois pour prélever des sangliers et faire baisser les populations.